

PUBLIÉ LE 10/07/2025 - MIS À JOUR LE 13/01/2026

Point de situation sur l’approvisionnement en médicaments psychotropes en France au 10 juillet 2025

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Dans le cadre de la stratégie nationale *Santé mentale et psychiatrie* portée par le ministère de la santé, l’ANSM poursuit sa mobilisation autour de la lutte contre les pénuries en psychotropes.

Face aux tensions d’approvisionnement touchant plusieurs médicaments psychotropes utilisés en santé mentale, nous avons réuni le 10 juillet 2025, une cinquième fois, les représentants des professionnels de santé, des patients et les acteurs de la chaîne du médicament.

Cette rencontre a permis de réaliser un point de situation sur les approvisionnements au niveau national, de recueillir les remontées de terrain de chaque acteur et d’échanger sur les actions menées et à venir.

Le médicament Téralithe 250 mg (lithium) a été remis à disposition et la situation est en train de revenir progressivement à la normale : la couverture des besoins est assurée et les stocks sont en cours de reconstitution sur l’ensemble de la chaîne du médicament. Concernant le Téralithe 400 mg LP (lithium), la situation s’améliore significativement au niveau du laboratoire. Néanmoins, il persiste des difficultés d’approvisionnement dont témoignent les acteurs de la chaîne d’approvisionnement jusqu’aux pharmacies de ville.

La situation continue de s’améliorer pour la sertraline 25 mg et 50 mg, comme pour la quétiapine 50 mg LP. La situation n’est cependant pas encore revenue à la normale pour ces médicaments. Comme partagé lors de la réunion, les patients peuvent encore rencontrer des difficultés pour trouver leurs traitements.
S’agissant de la quétiapine 300 mg LP et 400 mg LP, la situation reste dégradée. À ce jour, les laboratoires exploitants ne peuvent pas nous donner de certitude sur leurs prochains approvisionnements.

Concernant l’antidépresseur venlafaxine, nous observons que la situation en pharmacie de ville s’améliore, en comparaison des semaines précédentes. Néanmoins, la situation reste tendue et les prochains approvisionnements industriels restent incertains. Des pistes d’importations ont été identifiées en lien avec les autorités européennes, dont certaines seront mises à disposition à partir du mois d’août 2025.

Il ressort de ces échanges avec les représentants des associations de patients, des professionnels de santé et des acteurs de la chaîne du médicament une amélioration progressive de la disponibilité de certains médicaments. Pour autant, ils témoignent de la persistance de difficultés d’approvisionnement justifiant de la poursuite de la mobilisation de tous les acteurs. .

Pour faciliter le suivi des tensions en médicaments psychotropes, nous avons publié undossier thématique “santé mentale” dont les tableaux, mis à jour régulièrement, permettent d’avoir une vue d’ensemble de la disponibilité des médicaments commercialisés en France par classe thérapeutique.
Les données renseignées dans ces tableaux proviennent des informations transmises par les industriels, qui ont l’obligation de nous déclarer tout risque de rupture ou toute rupture de stock d’un médicament d’intérêt thérapeutique majeur dès qu’ils en ont connaissance. La date prévisionnelle de remise à disposition indiquée est celle transmise par les laboratoires, lorsqu’il leur est possible de la déterminer.

Face aux tensions persistantes d’approvisionnement en médicaments psychotropes, l’ANSM assure depuis le début de l’année 2025 un suivi rapproché de la situation, en lien étroit avec l’ensemble des acteurs de la chaîne du médicament. Ce suivi, qui s’incarne dans une task-force pluridisciplinaire dédiée au sein de l’ANSM, s’intègre plus largement dans le plan psychiatrie du ministère de la santé, en particulier sa mesure 25, « Lutter contre les pénuries de psychotropes : transparence, anticipation, action ».
À partir des indicateurs d’approvisionnement et des remontées du terrain, cette task-force déclenche avec les acteurs concernés les mesures de gestion nécessaires et définit les conduites à tenir pour limiter l’impact de ces tensions d’approvisionnement sur les patients, en coordination avec les représentants des professionnels de santé (CNP psychiatrie, Commission nationale de psychiatrie) et des associations de patients.
Les actions mobilisées font l’objet de communications régulières sur notre site.

Dans le même cadre, nous avons engagé des travaux de plus long terme pour renforcer la compréhension de l’offre thérapeutique en psychotropes et travailler à l’anticipation de futures situations de tensions.

Consultez notre dossier



Santé mentale

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 10/07/2025 - MIS À JOUR LE 13/08/2025

Tensions en Zypadhera (olanzapine) : conduites à tenir et mesures pour limiter l’impact

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS

Pour en savoir plus

Plan psychiatrie : repérer, soigner, reconstruire - Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Plan psychiatrie - Mesure 25 : lutter contre les pénuries de psychotropes : transparence, anticipation, action - Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles